Médoc Estuaire
Communauté de communes

ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE – LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille huit, le 31 janvier, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE,dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : M. Gérard SONGY

Date de convocation du Conseil communautaire : 16 janvier 2008

- ARCINS : Claude GANELON
- ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Gérard SONGY, Georges MONTMINOUX.
- CANTENAC : Jean-Pierre SEYNAT, Marie-Christine BONDON, Roger DEGAS
- CUSSAC : Jean-Claude MARTIN, Alain BLANCHARD
- LABARDE : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
- LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Jacques GILET
- LUDON-MEDOC: Joseph FORTER, Roland HEBRARD, Philippe DUCAMP, Guy GUINARD, Martine VALLIER
- MACAU : Jean-Claude VERGES, Christel COLMONT, Didier MEDAN pouvoir à G. DUBO
- MARGAUX : Jacqueline DOTTAIN, Patrice PUJOL, Dominique METREAU
- LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Anne Marie BENTENAC, Bernard FRAICHE, Michel LANÇADE, Serge MAGNAUD, Josette JEGOU, Christian VELLA
- SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON, Ludovic LALANDE

Absents, excusés : Daniel PARABIS, Jean SORGE.

Concerne : 08- 01 COMPTE ADMINISTRATIF 2007 - Approbation

L'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rappelle que « les dispositions relatives au fonctionnement du Conseil Municipal s'appliquent aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale et notamment l'article L 2121.14 qui précise :

«Le Conseil Municipal est présidé par le Maire et, à défaut, par celui que le remplace.
Dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le conseil municipal élit son Président. Dans ce cas, le Maire peut assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote.»

Il vous est donc proposé que Monsieur Jean-Claude MARTIN assure la présidence lors de l'examen de cette délibération.

Président : Monsieur Jean-Claude MARTIN

DÉPENSES

Section Fonctionnement :

Chapitre 011 : Charges à caractère général

Budget 2007 : 2 843 000,00 €
Réalisé : 2 772 819,11 €

Chapitre 012 : Charges de personnel

Budget 2007 : 1 781 000,00 €
Réalisé : 1 703 124,27 €

Chapitre 014 : Atténuation de produits

Budget 2007 : 1 175 000,00 €
Réalisé : 1 173 959,00 €

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Budget 2007 : 290 000,00 €
Réalisé : 245 745,49 €

Chapitre 66 : Charges financières

Budget 2007 : 25 000,00 €
Réalisé : 21 574,68 €

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

Budget 2007 : 1 000,00 €
Réalisé : 923,37 €

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement

Budget 2007 : 165 000,00 €

Section investissement

Chapitre 16 : Remboursement d'emprunts

Budget 2007 : 27 000,00 €
Réalisé : 26 294,15 €

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

Budget 2007 :	3 673 500,00 €
Réalisé :	2 098 446,90 €
Reste à réaliser :	1 560 000,00 €

RECETTES

Section Fonctionnement

Chapitre 70 : Produits des Services

Budget 2007 :	290 000,00 €
Réalisé :	321 077,44 €

Chapitre 73 : Impôts et taxes

Budget 2007 :	3 579 000,00 €
Réalisé :	3 590 935,00 €

Chapitre 74 : Dotations et participations

Budget 2007 :	2 087 000,00 €
Réalisé :	2 414 528,91 €

Chapitre 75 : Autres produits gestion courante

Budget 2007 :	0,00 €
Réalisé :	2 356,10 €

Chapitre 013 : Atténuation des charges

Budget 2007 :	205 000,00 €
Réalisé :	216 874,33 €

Chapitre 77 : Produits exceptionnels

Réalisé :	814,45 €

Section investissement

Chapitre 10 : Dotation, fonds divers et réserves

Budget 2007 :	1 047 350,00 €
Réalisé :	663 245,00 €
Reste à réaliser :	270 000,00 €

Chapitre 13 : Subventions d'investissement	
Budget 2007 :	1 126 150,00 €
Réalisé :	788 308,01 €
Reste à réaliser :	317 000,00 €

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilés	
Budget 2007 :	2 000 000,00 €
Réalisé :	1 000 000,00 €
Reste à réaliser :	1 000 000,00 €

Chapitre 021 : Virement section fonction.	
Budget 2007 :	165 000,00 €

Le Compte Administratif se présente donc un résultat de clôture au 31 décembre 2007 de :

- Fonctionnement : + 747 400,42 €
- Investissement : - 311 045,68 €
- **Résultat :** + **436 354,74 €**

Les comptes de la Communauté des Communes correspondant aux écritures du Trésorier et restant dans la limite des crédits ouverts, il est demandé aux élus de bien vouloir approuver le Compte Administratif de l'exercice 2007.

Ces chiffres ont été précisés et analysés lors de la réunion de la commission des finances.

Le Compte Administratif 2007 est annexé à la présente délibération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► adopte le Compte Administratif de l'exercice 2007 comme indiqué ci-dessus.

Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le

Pour copie conforme
Arsac, le 6 février 2008

REÇU LE
13 FEV. 2008
À LA SOUS-PRÉFECTURE
DE LESPARRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MEDOC-ESTUAIRE
Siège à Margaux (33460)
(33460) ARSAC

Le Président,

Jean-Claude MARTIN